

**Rapport de la Commission des pétitions du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen de la PE19.01PE
Pétition du Conseil des Jeunes
« Pour que l'Amalgame continue à nous faire rêver »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 août 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, remplaçant Thierry VUAGNIAUX, Pierrette ROULET-GRIN, Christophe BURDET, Jean-David CHAPUIS, Johann GILLIÉRON et du soussigné, désigné président. Daniel BURDET était excusé et non remplacé.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mme Carmen TANNER, Municipale, et M. Raphaël KUMMER, Chef de Service.

Mme Carmen CONOD, Présidente du Conseil des Jeunes d'Yverdon-les-Bains (CDJY) et M. Max BLANC, Responsable de la pétition, représentaient les pétitionnaires.

Nous les remercions pour leurs explications et réponses.

A titre liminaire, la commission a nommé M. Olivier DI PRINZIO, Président de la commission. En effet, le Président sortant M. Johann GILLIÉRON a souhaité que la présidence revienne, à mi-législature, en alternance à un membre de la gauche. Or Mme Pascale FISCHER étant suppléante ne pouvait pas occuper le poste. Seul restait en lice M. Olivier DI PRINZIO.

Le 10 décembre 2019, le CDJY avait remis une pétition au Président du Conseil communal comportant plus de 5'000 signatures pour soutenir l'Amalgame. La délégation pétitionnaire a souligné qu'elle représentait les utilisateurs et que le CDJY est très lié à l'Amalgame. Elle a souligné l'importance d'une offre pour les jeunes en soirée, dans une région dont l'offre est restreinte, et éviter ainsi que les jeunes se voient contraints de migrer ailleurs.

La Municipalité a présenté l'historique de la convention avec le Canton entamée en 2019 pour l'octroi de subventions aux clubs et associations cantonales, en particulier à l'Amalgame. L'État versera CHF 40'000.-. Le soutien de la Ville sera de CHF 190'000.-. Cette aide de CHF 230'000.- sera de deux ans.

Elle a aussi présenté le projet Sports 5, lieu de rencontre et de synergie du sport et de la culture, dont l'Amalgame serait une entité forte. Le projet intégrera l'Amalgame dans ce projet de mixité sport et culture et de mutualisation des locaux. Ce projet permettra de garantir la pérennité de l'Amalgame. Naturellement, l'Amalgame sera consulté et aura voix au chapitre.

Un membre de la commission s'est enquis du budget de fonctionnement de l'association. Réponse lui fut donnée que, notamment ce budget couvre le budget technique, la location

de matériel, les frais de communication, un budget artistique de CHF 150 000.-, ainsi que la rémunération des salariés. Les recettes proviennent principalement de la billetterie, bars, subventions, sponsors et de la cotisation de 200 à 400 membres. L'autofinancement couvre environ un tiers des charges. Les derniers exercices sont équilibrés. Depuis plusieurs années la gestion s'est sensiblement améliorée et professionnalisée. Malgré tout, les salaires restent un souci majeur. La professionnalisation a engendré des frais de personnel beaucoup plus lourds. Les employés n'étaient pas intégralement rémunérés pour leurs heures, faisaient d'innombrables heures supplémentaires et se sont épuisés.

Un membre de la commission s'est interrogé de l'impact sur les finances des mesures sanitaires liées à la COVID-19 imposées par les autorités. L'octroi de RHT en recours, en addition à une aide financière de la Ville permettraient de finir correctement l'année.

La Municipalité a conclu qu'elle continuera résolument de soutenir l'Amalgame, intégré dans le cadre du projet Sports 5.

Conclusions :

Considérant que la commission a recueilli tous les renseignements utiles, notamment en sollicitant l'avis de la Municipalité et en entendant les représentant-e-s des pétitionnaires,

vu que la Municipalité continuera résolument de soutenir l'Amalgame,

vu que la pétition porte sur une attribution de la Municipalité,

elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de renvoyer cette pétition à la Municipalité qui informera le Conseil communal des suites qui y seront données.



Olivier DI PRINZIO, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 14 octobre 2020